

AVIS D'EXPERT



SANDRA ESQUIVA-HESSE
ASSOCIÉE-GÉRANTE
FONDATRICE, SEH LEGAL

Les entreprises du numérique s'accommodent difficilement des procédures collectives, l'anticipation et le traitement préventif sont donc de mise dans ce secteur.

Quand le droit se doit d'innover pour aider le secteur numérique

C'est grâce à leur développement numérique que nombre d'entreprises françaises parviendront à surmonter leur crise structurelle et à renouer avec la croissance. Savoir protéger – voire relancer – les sociétés numériques déjà actives sur le territoire s'avère stratégiquement tout aussi important que de créer un écosystème favorable à l'émergence de futurs champions.

Le numérique : une industrie stratégique

A défaut d'être un « geek », l'avocat doit avoir conscience de la réalité économique et des mutations engendrées par les technologies, pour servir au mieux les entreprises par la sécurisation du savoir-faire, de la création et de l'innovation. Si elle accuse un certain retard à l'égard de l'Europe du Nord et des Etats-Unis, la France a toutefois pris conscience de l'importance du numérique sur son économie : en attestent les mesures et les plans d'accompagnement qui se succèdent depuis quelques années.

Mener une politique d'hyper-croissance n'est pas sans risque pour les entreprises numériques, ce développement accéléré est même souvent leur talon d'Achille. C'est la raison pour laquelle les spécialistes des « situations spéciales » ont un rôle essentiel de conseil à jouer, pour éviter à ces pépites économiques de basculer dans des situations de « distress ». Les entreprises du numérique s'accommodent difficilement des procédures collectives, l'anticipation et le traitement préventif

sont donc de mise dans ce secteur d'activité. Les écueils sont en effet nombreux. Le premier d'entre eux, l'expérience le montre, est l'inertie, laquelle représente souvent un risque critique. Il faut donc savoir décider rapidement. La phase d'amorçage s'étire dans le temps du fait des délais de développement de l'innovation ? Le coût final de l'innovation explose ? Le marché ciblé n'existe plus ou la société ne dispose pas des ressources nécessaires pour faire face à la demande ? Dans tous ces cas de figure, les dirigeants de la start-up numérique devront rapidement trancher et décider s'il faut continuer dans la même direction ou adapter leur projet. Dans ce cas, vers quels marchés s'orienter ? Quels volets actionner en priorité ? Où trouver les nouveaux financements pour permettre tout cela ?

Meilleure résistance face à la crise

L'avocat peut apporter à ses clients différents outils qui lui permettront d'acquiescer une forme de sécurité juridique indispensable pour surmonter des crises passagères qui peuvent néanmoins être fatales. Parmi ces outils, idéalement dès la constitution de la société, le conseil doit favoriser l'émergence de techniques de gouvernance adaptées, via les pactes d'actionnaires, les statuts, les règlements... Pour l'avocat, il est crucial de promouvoir et d'accompagner une démarche proactive pour anticiper les problèmes de gouvernance, mettre en place l'ingénierie juridique, comptable, financière le plus en amont possible.

La protection des idées est tout aussi cruciale ainsi que le droit social : le numérique est dépendant de la matière grise. Par-delà la mise en place de



clauses de non-concurrence adéquates, les dirigeants doivent savoir s'allier des compétences, les nourrir et les retenir. Un programme d'intéressement efficace est nécessaire avec la mise en place d'une gouvernance pertinente, définissant les équilibres du pouvoir, l'accès au capital, les conditions de sortie de celui-ci, les conditions de partage interne et stratégique du pouvoir.

L'existence d'une structure normative fiable conforte l'entreprise numérique dans sa croissance et s'impose comme un atout indéniable pour rassurer et attirer les investisseurs. Dans un secteur mené par une course permanente contre le temps, savoir justement en prendre se révèle vital pour poser les fondations d'une croissance pérenne.

Vers une plus grande sécurité juridique

Par ailleurs, l'avocat doit accompagner l'entreprise vers une plus grande sécurité juridique, avec la protection de ses actifs (propriété intellectuelle) tournée vers les activités numériques, dont le caractère immatériel engendre une forte exposition à la cybercriminalité. Il doit également permettre l'auto-financement de l'entreprise par les gains de productivité et le financement par les investissements. Enfin, l'heure est à l'innovation et à la création des outils de demain, par des travaux de concertation avec les différents professionnels et dirigeants d'entreprise, en permettant notamment la redéfinition d'un système de valorisation de l'entreprise qui permettrait l'octroi de financements bancaires. La croissance des entreprises du numérique est atypique, avec des modèles de valorisation rendus complexes par la très forte présence d'actifs immatériels et de données statistiques fluctuants dans le temps. En l'état, l'indicateur de la valeur de l'entreprise empêche les entreprises spécialisées dans le secteur numérique d'obtenir un accès au financement en corrélation avec leurs besoins. Il apparaît essentiel de redéfinir la valeur de l'entreprise pour assurer une adaptabilité de cette notion au marché actuel, qui se tourne de plus en plus vers des modèles économiques assis sur le numérique.

Agir avant les procédures collectives

Avoir modernisé ses statuts et s'assurer la fidélité de ses cadres clés est une clef pour parvenir à surmonter les « situations spéciales » de l'entreprise numérique. Les reprises à la barre sont en effet très compliquées du fait de la prédominance des talents individuels dans la définition de la valeur de l'entreprise et de l'impossibilité de les retenir. Il s'agit bel et bien de gagner du temps pour éviter d'entrer dans l'engrenage des procédures collectives inadaptées au profil du numérique.

Pour le spécialiste de ces situations, en parallèle de la mise en place d'une bonne gouvernance – si elle fait défaut –, la première urgence est souvent de restructurer et de renégocier la dette, d'échelonner le passif fiscal et social de l'entreprise. Il faut gagner du temps; le temps nécessaire pour trouver les fonds nécessaires afin d'assurer le besoin

en fonds de roulement souvent exponentiel dans ce secteur d'activité jusqu'à ce que l'entreprise ait atteint sa taille critique. La présence d'un conseil juridique habitué à ces situations spéciales, aux problématiques des différentes parties, aux timings propres à chacun est un atout indéniable pour le dirigeant amené à se confronter à un environnement tout aussi hostile par la pression que par son caractère souvent original.

Agir à l'échelon européen

Ce serait faire preuve d'angélisme que d'ignorer la féroce concurrence économique et juridique qui sévit à l'échelle mondiale. Pour agir efficacement, il faut donc intervenir à l'échelon du Vieux Continent, avec le déploiement d'une stratégie industrielle numérique européenne, afin d'accélérer la transformation numérique des entreprises et des acteurs publics et de promouvoir le numérique comme un facteur de productivité industrielle.

Aux européens de créer désormais une véritable zone de libre-échange offrant des facilités aux investissements. De même, les fusions internationales – indispensables pour la création de géants numériques européens – gagneraient à une simplification de leurs règles. Le temps est souvent une variable particulièrement sensible dans des opérations incluant des entreprises confrontées à des difficultés tout aussi passagères que potentiellement mortelles. Pourquoi ne pas prévoir un cadre d'échange des titres plus libre pour le secteur du numérique? Et permettre enfin à ces entreprises de régler leur problématique de valorisation? D'autant plus que les règles déclaratives en vigueur pour les entreprises cotées amenées à les soutenir peuvent se montrer particulièrement contraignantes.

Le secteur numérique transcende son secteur stricto sensu, entraînant en même temps le développement et la croissance de l'ensemble des autres secteurs d'activité. Aux avocats de continuer d'innover pour favoriser l'émergence d'un cadre propice à son développement. ■

La protection des idées est cruciale: le numérique est dépendant de la matière grise.

FOCUS // Le numérique: un secteur économique primordial

En 2010, une étude conduite par McKinsey mettait en valeur le dynamisme du secteur du numérique en indiquant qu'il représentait 5,2 % du PIB français et un quart de la croissance économique nationale. Internet a permis la création de 700 000 emplois (directs, indirects et induits) en France en l'espace de quinze ans, soit un quart des créations nettes d'emplois sur cette période. D'après ce même cabinet, le secteur du numérique devrait créer encore 450 000 emplois d'ici à 2015. Figurant parmi les principaux bénéficiaires du Crédit Impôt Recherche (CIR), les entreprises numériques sont désormais particulièrement ciblées par le plan lancé en février 2013. Sur les 20 milliards d'euros d'investissements publics et privés prévus sur dix ans, le numérique doit capter un tiers des plans de la nouvelle France industrielle et il est désormais considéré comme un axe majeur du redressement productif de la France.